



## Newsletter de l'AFC – n° 1/2016

**Pensez à renouveler votre adhésion 2016**

*N'hésitez pas à nous faire parvenir des informations dans le champ criminologique qui pourraient alimenter cette newsletter !*

[afcrim@gmail.com](mailto:afcrim@gmail.com)

*Vous pouvez également visiter notre site pour des informations concernant l'AFC :*

<http://www.afc-asso.fr/>

*Et pour des informations plus générales :*

<https://www.facebook.com/AFCriminology>

*Administrateurs de l'AFC sur Twitter (et bien d'autres) :*

<https://twitter.com/DOMINGOBruno1>

<https://twitter.com/philippepottier>

<https://twitter.com/PascalDecarpes>

1

### A lire dans cette newsletter:

- Soirée débat-AFC
- Actualité de l'AFC
- Calendrier colloque, congrès, journée d'étude, séminaire
- Publications
- Retour sur...

### ❖ **Soirée-débat de l'AFC**

**Compte-rendu de la réunion du vendredi 5 février 2016,  
organisée par l'AFC sur le thème :**

**Qu'est-ce que la criminologie a à dire après les attentats de février et  
novembre 2015 ? Et à proposer ?**

En 2015, la France a connu l'une des séries d'attentats terroristes les plus graves de son histoire récente. Ce sont de jeunes français qui, au nom d'une idéologie religieuse et d'organisations extérieures, ont perpétré des attaques contre des journalistes et contre la

population parisienne. Ces événements ont été commentés à partir de nombreuses grilles de lecture (psychanalytique, sociologique, géopolitique, etc.) et font l'objet de commentaires médiatiques abondants. De même, ils ont conduit à une forte mobilisation politique et institutionnelle. La lutte contre le terrorisme et la question de la prévention de la radicalisation sont ainsi devenues des priorités nationales donnant lieu à de multiples initiatives dans le champ des politiques du renseignement, de la justice pénale, de la prévention de la délinquance, jusqu'à questionner notre organisation constitutionnelle pour gérer l'état d'urgence.

L'AFC a donc organisé une soirée de réflexion et d'échanges autour de ces sujets et des questions qu'ils suggèrent sur ce que la criminologie peut apporter à l'analyse de ces phénomènes, et aux réponses qui peuvent y être apportées.

Cette soirée se situe dans la suite de notre précédent éditorial : elle est aussi l'amorce d'un travail à plus long terme dans la **perspective d'un colloque qui se situerait en fin d'année ou au début 2017** et qui aurait pour objet de faire le point sur la question suivante : où en est la criminologie en France, et que peut-on en attendre ?

Notre hypothèse est en effet que l'actualité et le phénomène du terrorisme auquel nous sommes confrontés depuis 2015 sont l'occasion de se demander en quoi la criminologie nous aide à identifier les bonnes questions à se poser précisément au moment où toutes les disciplines qui la constituent prétendent proposer leurs approches et leurs solutions.

-----

La réunion était animée par Bruno Domingo trésorier de l'AFC et consultant sur les politiques de la ville. **Y intervenaient :**

**Sid ABDELLAOUI**, vice-président de l'AFC et professeur de psychologie sociale et du travail de Lorraine, **Louise SABARLY**, DPIP, Coordinatrice interrégionale de la direction de l'administration pénitentiaire sur l'Ile de France de la lutte contre la « radicalisation », **Emilie PETIT**, Chargée de mission, du Forum Français pour la Sécurité Urbaine.

Participaient à ce débat des personnes adhérents ou non à l'AFC exerçant des responsabilités très diverses : médecins psychiatres, responsables d'associations prenant en charge des adolescents, magistrats, maître de conférence à la Faculté de droit de Nanterre, psychologue à la DPJJ, responsables de l'OIP, visiteuse de prison etc...

En introduction, Alain Blanc, vice-président de l'AFC, a lu une page de l'ouvrage « Un silence religieux » de Jean BIRNBAUM :

*« Barbares », « Energumènes », « Psychopathes » : tous les qualificatifs étaient bons pour écarter la moindre référence à la foi. Les djihadistes sont des montres sanguinaires qu'il faut mettre hors d'état de nuire, tonnait le criminologue<sup>1</sup>. Les djihadistes sont les produits d'un désordre mondial*

---

<sup>1</sup> Ce qui en dit long sur l'image que ce dernier a de la criminologie en elle-même. Mais cela n'a pas empêché l'auteur d'accepter notre invitation à un débat autour de son livre qui se tiendra le vendredi 10 juin, à l'Ecole Nationale de la Magistrature à Paris et auquel ont accepté de prendre part Richard Rechtman, directeur d'études à l'EHESS, psychiatre des hôpitaux et anthropologue, co-auteur de « l'empire du traumatisme »

*dont l'Occident est responsable, corrigeait le géopoliticien. Les djihadistes sont des personnalités fragiles qui ont connu trop de blessures narcissiques, diagnostiquait le psychologue. Les djihadistes sont des victimes de la crise, rectifiait l'économiste. Les djihadistes sont des gamins des cités qui ont mal tourné complétait le sociologue. Les djihadistes sont la preuve que notre modèle d'intégration est en panne abondait le politologue. Les djihadistes sont des héritiers de la vogue humanitaire, leur mobilisation est comparable à celle des étudiants qui s'engagent dans une ONG à l'autre bout du monde, faisait valoir l'anthropologue. Les djihadistes sont des jeunes qui étouffent dans une société de vieux, ils partent se dépayser en Syrie comme d'autres deviennent cuisiniers en Australie, précisait le démographe. Les djihadistes sont des enfants d'internet et des jeux vidéos, ils ont abusé de Facebook et d'Assassin'Creed, glissait le spécialiste du numérique. Les djihadistes sont de purs produits de la société du spectacle, ils sont simplement en quête de célébrité, Charlie est leur Koh-Lanta à eux, résumait le médiologue... Bref qu'on aborde le sujet sous un angle purement policier et sécuritaire, ou qu'on l'envisage sous son seul aspect socio-économique, l'affaire semblait entendue : de même que l'islamisme n'avait « rien à voir » avec l'Islam, le djihadisme était étranger au djihad. Tant et si bien que depuis les attentats de janvier 2015, on a envisagé toutes les explications, toutes les causes publiques, sauf une : la religion. La religion en tant que manière d'être au monde, foi intime, croyance partagée. Avec constance, ce facteur, comme te, fut passé sous silence.*  
(Extrait de « Un silence religieux » - la gauche face au djihadisme », pages 21 et 22, Jean Birnbaum, Le Seuil, Janvier 2016).

Alain Blanc remarque que dans ces pages, toutes les disciplines (dont la plupart sont constitutives de la criminologie) sont représentées, sauf le droit et en souligne l'importance, attestée par l'instauration de l'état d'urgence et de ses restrictions aux libertés individuelles au nom de l'ordre public et la tendance à recourir à des concepts « flous » telle que celui de « radicalisation » y compris pour définir des politiques publiques « anti-radicalisation ».

3

La suite de la réunion était animée par Bruno Domingo qui a rappelé la complexité du concept, ses liens complexes au sein des débats sur la laïcité et les problématiques d'intégration.

Nous reprenons ici les textes transmis par les intervenants sur leur contribution au débat :

### **Sid Abdellaoui :**

«Selon l'anthropologue Clifford GEERTZ : « Toutes les sciences sociales sont victimes de l'illusion qu'il suffit de nommer quelque chose pour l'avoir compris (...) Nommer les choses est en soi une activité utile et nécessaire, surtout si les choses ainsi nommées existent. Mais ce n'est guère qu'un prélude à la pensée analytique » (In Observer l'islam, 1992). Sid Abdellaoui souligne les nombreux effets pervers et limites des discours véhiculés dans les médias ou par la population, ceux des expressions ou des termes utilisés pour décrire un phénomène aussi complexe et empreint de culturalité que celui de la radicalisation violente. C'est la question délicate des rapports entre description et interprétation. Sid Abdellaoui poursuit en interrogeant le lien pouvant exister entre, d'une part ce phénomène qui d'ailleurs n'est pas si récent, et, d'autre part, les divers mécanismes de discrimination, d'auto-exclusion, l'échec de la prise compte de certaines particularités des groupes et des individus... Si certaines formes de manifestations radicales sont, ou peuvent être, à l'origine d'un progrès social *via*

notamment la remise en question de pensées ou pratiques sociales, d'autres n'ont, en pratique, pour seul mode d'expression, la violence. Se pose donc le problème de la complexité et du caractère « légitime » de ces manifestations, de leurs fondements et de leur résonance auprès des politiques et de l'ensemble des acteurs institutionnels concernés de près ou de loin. Selon Sid Abdellaoui, concevoir des pistes de traitement ou de premières réponses au phénomène de la radicalisation violente, qu'elle soit islamiste ou non d'ailleurs, passe nécessairement par la prise en compte et la compréhension (n'en déplaise à certains !) de tout ce qui contribue à le nourrir, à le maintenir à un niveau de menace élevé, y compris à travers la réaction sociale et ses dérives potentielles. Ainsi, on ne pourra s'empêcher de commencer par situer ce phénomène dans sa globalité géopolitique et dans tout ce que cela suppose en matière de relations avec les populations malmenées ou victimes d'atrocités.

Les objets d'identification d'une part et les opportunités qu'offrent les conflits qui se déroulent au Proche et au Moyen-Orient répondent avant tout à besoin d'expression, d'engagement et de sens pour une population en quête d'identité et de réalisation individuelle et sociale. Le processus de radicalisation résulte de la combinaison de plusieurs conditions de nature diverse (culturelle, économique, politique, sociale, psychique,...) et d'une affirmation de principes et d'une vision originelle, la radicalisation comprenant le terme latin « radix » qui veut dire « racine ». Sous cet angle, il s'agit de d'apporter, par tous les moyens et parfois par une extrême violence, une réponse unilatérale à un problème perçu ou réel, individuel ou social, non soluble via les moyens et les politiques traditionnelles. Ce processus tant décrié n'est pas un problème en soit. Il peut donner lieu à des avancées pour l'Homme et la société. La nature des projets, et l'engagement dans la violence, constituent le cœur de ce qui est à considérer comme fondamentalement problématique.

Un autre axe qu'il convient de prendre en compte est celui du phénomène d'emprise mentale, relationnelle et groupale auquel peuvent être soumis des individus très souvent vulnérables mais surtout ceux dont les facteurs de protections sont absents ou défailants. La manipulation, l'embrigadement sont parmi les pistes d'explication de la manière dont se radicalisent ces jeunes et dont se prend leur décision souvent rapidement (entre 4 et 8 semaines) de vouloir partir en Syrie. Face à ce type de situation, il convient également de mobiliser les savoirs qu'offrent les théories en psychologie sociale à travers notamment l'importance que peut représenter le fonctionnement d'un groupe. Le groupe recherché et souvent adulé sert souvent de cadre structurant mais également de support d'expression et de reconnaissance pour qui ne trouve aucun appui et aucune source de valorisation par ailleurs. Le pouvoir aspirant que revêt le groupe mais également la crédibilité du leader prédicateur sont d'autant plus opérants qu'ils touchent avant tout des individus particulièrement réceptifs à l'idéologie proposée, souvent simplificatrice et perçue comme définitivement salutaire.

4

Sid Abdellaoui conclut son propos en affirmant que ce phénomène nous invite donc à une analyse pluridimensionnelle et transdisciplinaire, celle que peut permettre une criminologie responsable et intégrative. C'est selon cette approche qu'il participe en tant que référent « Radicalisation » à la mise en place d'un programme scientifique conçu et mis en place par l'ARCA (Association pour la Recherche en Criminologie Appliquée), sous la responsabilité du criminologue Erwan Dieu, au sein d'établissements pénitentiaires et qui vise notamment à permettre à des détenus concernés par la radicalisation violente d'en sortir, de se reconstruire sur d'autres ressorts que ceux de la violence et de se projeter de façon à la fois constructive et citoyenne. Ce programme se nourrit des travaux en

criminologie et notamment de ce qui peut se faire de mieux au Canada ou à travers différents modèles tel que le modèle AEA (Apprentissage-Expérience-Action) développé et validé par Sid Abdellaoui.

### Louise Sabarly :

La responsable de la DAP a procédé d'abord à un historique des politiques de prise en charge des publics sur la thématique de la radicalisation : les premières réflexions ont démarré en région parisienne et plus particulièrement à Fresnes suite au constat de personnes détenues qui se sont plaintes de la pression exercée par certains codétenus leur imposant des pratiques religieuses (ex. ne pas se montrer nu dans les douches, interdiction de regarder la télévision...). Puis est venue la phase de prévention du prosélytisme, déjà en place, depuis les attentats de janvier 2015.

Plusieurs recherche-actions sont en cours:

- l'une sur l'actualisation de la grille de « détection » et sur la prise en charge des personnes détenues « radicalisées » ou « en voie de radicalisation », menée par l'AfVT et ADC à Fleury-Mérogis et Osny et débutée début 2015, terminée début 2016 ;
- une autre sur la prise en charge de personnes détenues prévenues ou condamnées à de courtes peines (égales ou inférieures à 2 ans) « radicalisées ou en voie de radicalisation », menée à Fresnes et Villepinte par la Fondation pour la recherche stratégique depuis fin 2015 et jusque mi-2016.
- à venir : une recherche sur la prise en charge en milieu ouvert, l'autre sur la prise en charge en maison centrale pour les peines longues (supérieures ou égales à 10 ans) et une autre sur la prise en charge des mineurs détenus;

Cinq unités « dédiées » existent actuellement:

- 2 « dédiées » à l'**évaluation** (Fresnes et Fleury) : d'une durée de 2 à 8 semaines. Elles ont pour but de déterminer comment la personne détenue se positionne sur un axe imprégnation religieuse d'une part, et d'autre part de l'évaluer quant à son risque de passage à l'acte violent. C'est à la suite du croisement des deux repérages qu'est envisagé la mise en place d'une prise en charge dans le cadre de la lutte contre la radicalisation (il ne faut pas perdre de vue que l'imprégnation religieuse seule ne concerne pas l'AP et que le risque de passage à l'acte violent est traité dans le cadre habituel de la prévention de la récidive). Viennent ensuite des préconisations de prise en charge pénitentiaire.
- 2 dédiées à la **prise en charge individuelle et collective** (Fleury et Osny) : d'une durée de 6 mois environ, elles s'articulent en 3 étapes : la mise en confiance, la destigmatisation et la création d'une dynamique de groupe ; le travail sur les représentations avec des séances sur le fait religieux, la géopolitique la citoyenneté... animées par de nombreux intervenants ; sont également abordés le retour sur soi et la projection sur l'après-prison.
- 1 dédiée à la **prise en charge individuelle** (à Lille-Annoeullin) dans des conditions de sécurité renforcée pour engager une amorce d'adhésion au suivi institutionnel et d'auto-critique à l'égard des faits commis/reprochés. Cette affectation a vocation à être limitée dans la durée (environ 6 mois) et permettre par la suite l'inscription de la personne détenue dans un parcours d'exécution de la peine « normalisé » et collectif. En aucun cas il ne s'agit d'y transférer des détenus considérés comme « irrécupérables » à ce temps là (l'absence totale de

perspective d'évolution positive et de gestion de la personne en détention conduira davantage à un placement à l'isolement ou une affectation en maison centrale).

Les évaluations et les prise en charge sont pluridisciplinaires (en Milieu Ouvert comme en Milieu Fermé) : personnel de surveillance, personnel d'insertion et de probation, binômes de soutien composés d'un psychologue et d'un éducateur spécialisé, l'ensemble des partenaires mobilisés (insertion socio-professionnelle, aumôniers, intervenants culturels et sportifs...).

Il est précisé que les psychologues de l'AP n'assurent pas une prise en charge thérapeutique (qui relève des unités de soin, dépendant du Ministère de la Santé) mais contribuent à l'évaluation en tant qu'experts et soutiennent les personnels pénitentiaires dans le choix des modalités de prise en charge et les orientations effectuées.

Deux démarches sont à distinguer en l'état :

1. La détection : elle se fait par application d'une grille d'indicateurs à l'ensemble de la population pénale et nécessite l'implication de tous les personnels pénitentiaires au niveau national, tant en milieu ouvert qu'en milieu fermé. Elle peut, le cas échéant, aboutir sur une demande d'évaluation approfondie en unité dédiée.

2. L'évaluation : menée par le SPIP habituellement, ou renforcée en cas d'affectation en unité dédiée d'évaluation. Dans ce dernier cas, un protocole « Césure » a été construit en lien avec l'ARCA pour renforcer le jugement professionnel structuré et mettre à disposition un éventail d'outils d'appréciation adaptés à la problématique de la radicalisation violente. Il abouti à une synthèse pluridisciplinaire de type de celles effectuées par les CNE.

L'objectif est de proposer des « boîtes à outils » à tous les établissements et SPIP pour détecter puis prendre en charge.

A cette fin a été créé un plan de formation / sensibilisation des personnels AP sur des problématiques telles que l'islam, l'emprise mentale, la géopolitique laïcité...

6

- En l'état il semble que le nombre de personnes détenues pour des faits liés à une entreprise terroriste tourne autour de 200, prévenus dans leur immense majorité. Avec une constante : le faible nombre de femmes, par conséquent peu prises en charge.
- Se pose en détention la question de savoir comment « prendre en charge » des détenus identifiés comme « susceptibles » d'être « radicalisés » mais qui pour autant ne sont pas détenus pour des faits liés de près ou de loin avec une entreprise terroriste.

### **Emilie PETIT :**

Emilie Petit rappelle que le FFSU, fondé à l'initiative de Gilbert Bonnemaïson, est une association réunissant une centaine de collectivités locales de diverses sensibilités politiques, travaillant depuis 25 ans sur la sécurité urbaine. Il s'inscrit au sein du Forum européen pour la sécurité urbaine (Efus), qui regroupe 250 collectivités locales. Le Forum a pour objectif de renforcer les politiques locales de prévention de la délinquance et de promouvoir le rôle des collectivités territoriales dans l'élaboration des politiques au niveau national et européen.

Les membres du Forum sont principalement des villes et communautés d'agglomération (+ le Conseil départemental du Val d'Oise).

La question de la « radicalisation violente » s'est tout naturellement intégrée dans les stratégies locales de prévention de la délinquance. Le Forum parle de « radicalisation

menant à l'extrémisme violent » pour distinguer la *radicalisation violente* du *rigorisme religieux* car c'est bien le phénomène de violence qui intéresse le Forum en tant qu'association travaillant sur la sécurité.

Les échanges sur la radicalisation ont débuté en 2012 avec des pays européens autres que la France (Belgique, Pays-Bas...) avec notamment un projet financé par la Commission européenne. La France a attrapé le train en route en 2015.

Pourquoi les villes sont concernées ? La radicalisation violente est un phénomène global qui dépasse le périmètre politique et géographique des villes, mais qui les impacte néanmoins en tant que telles et qui interroge l'ensemble de nos dispositifs de prévention : elle nous amène à repenser nos actions et à imaginer des stratégies nouvelles. Aux yeux du Forum, la prévention est un élément clé mais elle ne peut pas tout résoudre et n'a de sens qu'en complémentarité avec le renseignement, l'intervention judiciaire, la coopération entre services et Etats.

Les collectivités locales peuvent et doivent agir à leur niveau pour prévenir la radicalisation et contribuer à y faire face, à côté et en complémentarité avec le niveau national et européen.

Le Forum a pris position sur la thématique dans plusieurs textes et souligne le problème qui lui paraît actuellement le plus préoccupant :

Une grande partie des données sur le phénomène et les premiers outils développés (le numéro vert et la cellule départementale) sont pilotés par l'Etat qui demande de plus en plus aux collectivités locales de s'investir sur la question. Mais si les élus sont prêts à se mobiliser, à la condition d'être associés aux politiques à mettre en œuvre. Et pour cela il faudrait qu'ils connaissent :

- l'ampleur du phénomène et les formes qu'il prend sur leur territoire.
- les actions qui sont déjà menées sur leurs communes.

Or, les villes font remonter les problématiques suivantes : en l'état, elles ne sont pas associées à la cellule départementale (ou très rarement) et dans la majorité des cas, elles ne savent pas de quelle façon la cellule en question fonctionne. Les collectivités territoriales aimeraient être mieux associées aux dispositifs mis en place par l'Etat et ce d'autant qu'elles ont des ressources complémentaires à celles des départements à apporter. Par ailleurs, a minima, il faudrait que les élus disposent d'informations sur les cas de radicalisation de leur territoire. Sans aller jusqu'à la question de l'information confidentielle et le nominatif, il faudrait au moins que les élus aient des données quantitatives : combien de personnes sont concernées ? de quel sexe, de quel âge ? Selon quelles modalités de radicalisation ?

En l'état, avec toutes les précautions à prendre, les villes proposent la mise en place d'une stratégie de prévention de la radicalisation dédiée mais intégrée dans une politique globale de sécurité avec un plan opérationnel : formation des élus et acteurs de terrain, accompagnement des jeunes et des familles, organisation d'un dialogue régulier avec la population sur ces enjeux... Parallèlement, il est indispensable de développer le sentiment de citoyenneté et la cohésion sociale au niveau local en soutenant un sentiment d'appartenance à un territoire.

Le Forum a déjà à son actif sur ces questions un certain nombre d'engagements :

- Grâce au soutien de la commission européenne et du SG-CIPDR (Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation), les Forums européen et français ont mis en place des sessions de formation dont près d'une cinquantaine de villes françaises ont bénéficié : Montreuil, Bagneux, Sarcelles, Toulouse, entre autres.

- Par le biais du Forum européen, des échanges ont lieu avec des villes danoises, anglaises, hollandaises, qui travaillent sur ces problématiques depuis plusieurs années et ont une expérience dont les villes françaises peuvent bénéficier.
  - Il assure aussi de l'accompagnement sur des sites pour monter des projets : c'est la cas par exemple à Sarcelles.
- 

**Les échanges entre les participants ont porté sur les points suivants de nature très diverse :**

- S'agissant de politiques pénales dont les contours, on l'a vu, sont plus ou moins précis, on voit bien qu'il est indispensable et urgent d'y introduire de la rigueur et du droit. On assiste depuis quelques mois, dans la foulée de l'état d'urgence à un « emballement » préoccupant : c'est ainsi qu'a été évoqué la perspective d'une loi excluant les aménagements de peine pour les condamnés pour fait de terrorisme (dont la conformité à la CEDH restera à établir...)
- Les responsables d'associations à vocation éducative auprès des jeunes se demandent quelles prises en charge développer sur le terrain et se disent très préoccupés par la contradiction résultant de l'inquiétude des pouvoirs publics concernant les risques de radicalisation chez les jeunes et les restrictions de crédits et de postes pour prendre en charge les jeunes les plus fragiles.
- De même, la problématique de protection des données, du secret professionnel et du contenu des échanges entre administrations et associations devient très préoccupante : la simple évocation de « radicalisation » fait sauter les barrières déontologiques des professionnels de tous bords ( travail social, enseignement, psychiatrie, police, élus etc..) sur la transmission d'information et ce d'autant plus que le nombre des « partenaires » mobilisés par les préfetures est considérable et qu'aucune méthode de concertation n'est définie. Parallèlement se développent des phénomènes de délation et de suspicion à partir d'un usage abusif du numéro vert « dédié ».
- Au sein de la Justice, les « frontières » ont besoin d'être précisées : les canaux par lesquels passent les « informations » (depuis le repérage de « signes » supposés attester d'un soupçon de « radicalisation », jusqu'à l'information objective d'un contact problématique voire d'une démarche effective en rapport avec une pratique violente) sont à redéfinir en fonction de leurs missions respectives : Parquet/Siège, Justice/DAP etc...  
(Voir à ce sujet le communiqué de l'AFC du 16 mai 2015 au moment du débat sur la loi renseignement).

8

**Plus largement, un certain nombre de sujets en rapport direct avec la criminologie apparaissent dès maintenant comme devant être approfondis :**

- La place du droit dans les dispositifs mis en place, en amont et en aval de l'intervention de la Justice.
- L'articulation des institutions et de leurs missions respectives au sein de l'Etat (éducation nationale, police, justice etc...) mais aussi de l'hôpital et le secteur psychiatrique, les communes, la prévention spécialisée, etc...

- Les nécessités de définir avec précision les concepts (ex : « radicalisation ») qui sont les supports des actions engagées, de repérer les éventuels effets pervers de leur utilisation selon les contextes dans lesquels il y est fait appel.
- On ne part pas de rien : d'autres politiques publiques récemment mises en œuvre peuvent servir de référence (même si de véritables évaluations de ces politiques font encore défaut) : à ce titre la prévention et la répression de la délinquance sexuelle est éclairante : comme le phénomène de la radicalisation violente, elle mobilise plusieurs disciplines (droit, psychologie et psychiatrie, sociologie etc...) plusieurs institutions (police justice, hôpital et secteur psychiatrique, éducation nationale etc...). Et comme le faisait remarquer Sophie Baron Laforet, les deux phénomènes conduisent à mettre à jour de ce dont il est difficile de parler parce qu'il y va de « l'intime » : le sexe dans un cas, le sentiment religieux dans l'autre.
- Le phénomène et les réponses à y apporter appellent des besoins considérables de formation des professionnels mobilisés dans tous les corps de métier : au delà des contenus de formation « opérationnels », des enjeux d'éthique et de déontologie doivent être préservés qui sont d'autant plus essentiels que les missions des divers intervenants sont à la fois différentes et complémentaires : en ce sens la criminologie appliquée dont la partenariat est le socle, peut apporter beaucoup.

*Pour approfondir :*

Sur France Culture : le Magazine de la Rédaction, 25 mars 2016

<http://www.franceculture.fr/emissions/le-magazine-de-la-redaction/radicalisation-en-prison-les-cles-de-la-detection>

9

Maire de Sevran sur la radicalisation, Le Monde, 27 mars 2016 (accès limité abonnéEs)

[http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/03/26/non-on-ne-peut-pas-rejeter-la-faute-de-la-radicalisation-sur-une-seule-commune\\_4890428\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/03/26/non-on-ne-peut-pas-rejeter-la-faute-de-la-radicalisation-sur-une-seule-commune_4890428_3232.html)

#### ❖ **Actualité de l'AFC :**

Publication de Rachel SARG, administratrice de l'AFC et coresponsable régionale de la délégation AFC EST : *La foi malgré tout. Croire en prison*, PUF, 2016.

#### ❖ **Calendrier colloque, congrès, journée d'étude, séminaire**

- Amiens, 6 et 7 juin, Rencontre régionale santé-Justice 2016 intitulée « De la liberté à la contrainte et de la contrainte à la liberté : quel partenariat santé-justice-social ? », à l'IFSI du CHU Amiens-Picardie. [sonia.caillaux@ireps-picardie.fr](mailto:sonia.caillaux@ireps-picardie.fr)
- Paris, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2016, Colloque « Victimes et Auteurs de Violence Sexuelle. Pratiques professionnelles en évolution », Espace Reuilly 21 rue Hénard, 75012 Paris.

Inscription auprès de Mme Valérie Herbst : Tel. 01 56 47 03 49 - Fax: 01 56 47 03 68

<http://www.psylegale.com/WP/wp-content/uploads/2015/09/programme-VetAVS.pdf>

## ❖ Publications (sélection)

*La prison*, Jean-Paul Céré, Dalloz, 2016

<http://www.editions-dalloz.fr/la-prison-1.html>

Revue Psycho-Droit, 1<sup>er</sup> numéro, édité par La Société Française de Psychologie Juridique

<http://www.psychodroit.com/images/pdf/Psycho-Droit.1.2016.pdf>

CLAMOR - La lettre d'information – n° 3 – Février 2016

<http://clamor.criminocorpus.org/clamor-la-lettre-dinformation-n3/>

Mineurs enfermés. Contrôle des lieux de privation de libertés, Journal du Droit des Jeunes, 2016, n°352

<http://www.idj.be/idj/>

## ❖ Retour sur...

- Paris, 14 mars 2016, Séminaire "Sciences sociales et prison" sur "Pratiques policières et judiciaires : des filtres dans le recrutement social de la population pénale?" 17h à 20h au 96, bd Raspail, 75006 Paris, en salle des Lombards

Avec : Virginie Gautron, Maitresse de conférence en droit pénal à l'Université de Nantes  
Gwenaëlle Mainsant, Sociologue au CNRS et Lanna Hollo, juriste et représentante de Open Society Justice Initiative

- Vesoul, 22 mars 2016, Colloque "Les violences conjugales : Approches pluridisciplinaires" , l'Espace 70, Route de Saint-Loup-Sur-Semouse, Vesoul (70).

Inscription gratuite et obligatoire : [lasa.colloqueviolencesconj@gmail.com](mailto:lasa.colloqueviolencesconj@gmail.com)

- 3<sup>ème</sup> colloque jeunes chercheurs sur la privation de liberté, 11 et 12 mars 2016 au centre hospitalier Sainte-Anne (Paris), organisé par l'Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne de l'Université Paris 1 et le Centre de Recherches sur les Droits Fondamentaux et les Évolutions du Droit de l'Université de Caen-Normandie.

- Colloque Soutenance de thèse « Genre et rapports de pouvoir dans l'institution judiciaire. Enquête sur le traitement institutionnel des déviations adolescentes par la justice civile et pénale dans la France contemporaine », de Arthur Vuattoux, lundi 7 mars à l'Université Paris 13, [vuattoux@univ-paris13.fr](mailto:vuattoux@univ-paris13.fr)

- "Le travail en prison et le Conseil constitutionnel", organisé par l'Observatoire International des Prisons, 18 février 2016, Université de Nanterre.

- <http://television.telereama.fr/tele/programmes-tv/parents-a-perpetuite,101127166.php>